Case
Folio
FRC
97498

ARRÊT
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui ſupprime l'augmentation ci-devant ordonnée, ſur le prix du Bois à brûler.

Du 9 Mars 1784.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'État.

LE ROI étant informé qu'il eſt arrivé hier au Port de la Tournelle, des Bateaux chargés de Bois à brûler, Sa Majeſté a, dès l'inſtant, réſolu de faire ceſſer l'augmentation momentanée du Prix de vente ordonnée par les arrêts de ſon Conſeil des 15 février dernier &

THE NEWBERRY
LIBRARY

1.er du préſent mois. En conſéquence, LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne qu'à compter de demain, l'augmentation de Six livres par chaque voie de Bois, ordonnée par leſdits arrêts, ceſſera d'être perçue aux Chantiers, Ports & Barrières de ſa bonne ville de Paris, & que le préſent Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera.

FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le neuf mars mil ſept cent quatre-vingt-quatre.

Signé LE B.ON DE BRETEÜIL.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.
M. DCCLXXXIV.

441

Armée Vivres

Arrêtés

Qui Suppriment l'étape en nature pour les militaires voyageant isolément

25 Pluviôse & 2 Ventôse an 5